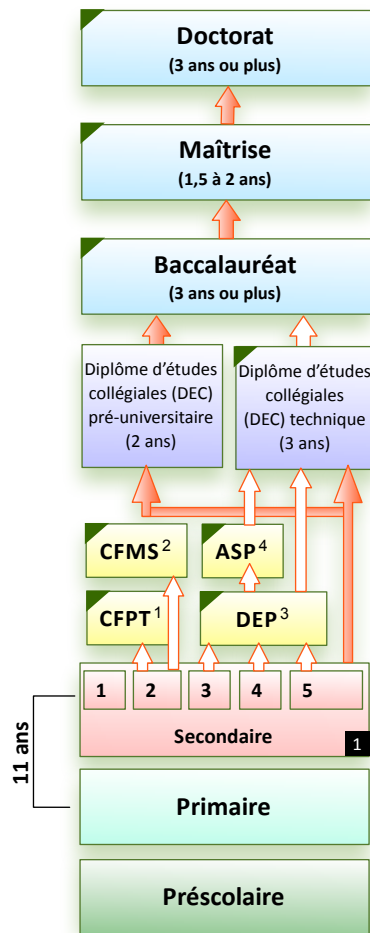


Le système d'éducation du Québec



1 La réussite des études secondaires est sanctionnée par un diplôme d'études secondaires.

- 1- CFPT** : Certificat de formation préparatoire au travail (3 ans, après la 2^e secondaire)
- 2- CFMS** : Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (1 an, après la 2^e secondaire)
- 3- DEP** : Diplôme d'études professionnelles (600 à 1800 heures selon le programme d'études)
- 4- ASP** : Attestation de spécialisation professionnelle (300 à 1185 heures selon le programme d'études)

Notes

- (1) Les collèges et universités offrent tous des programmes de certificat de durée variable.
- (2) Bien que les programmes de formation continue et de formation générale des adultes ne soient pas représentés ici, divers paliers d'enseignement peuvent en offrir.

Légende

- Études universitaires
- Études collégiales
- Apprentissage - Formation technique et professionnelle
- Vers le marché du travail
- Parcours typique
- Parcours possible